

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 16 février à 9h30

Les membres du Comité Syndical du SMIDDEST, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Pascale GOT, Présidente, le **jeudi 16 février 2023 à 9h30**, en visio-conférence.

Date de convocation : 18/01/2023

Etaient présents : Mme Pascale GOT, Mme Célia MONSEIGNE, Mme Françoise DE ROFFIGNAC, Mr Jean PROU, Mr Jacky BOTTON, Mme Lydia HERAUD, Mme Véronique HAMMERER, Mme Joëlle MARIE-REINE-SCIARD, Mr Rémi JUSTINIEN, Mr Olivier ESCOTS, Mr Stéphane COTIER, Mr Philippe LABRIEUX, Mr Cyril PENAUD.

Excusés : Mr Stéphane LE BOT, Mr Louis CAVALEIRO, Mme Marie-Pierre QUENTIN

Etaient également présents : Mme Elodie LIBAUD du département de la Charente-Maritime, Mr Jean-Luc TROUVAT, Directeur du SMIDDEST.

Secrétaire de séance : Mme Célia MONSEIGNE

Membres en exercice : 17

Membres présents : 13

Suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N°2023-01-11

Demandes de subventions auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine, du Département de la Charente-Maritime et du Département de la Gironde pour assurer la gestion, l'animation et la valorisation du phare de Cordouan pour l'année 2023

Le SMIDDEST est gestionnaire du phare de Cordouan depuis 2010. Le site n'est ouvert au public que d'avril à octobre et l'accès est limité par des quotas imposés par la DIRM-SA. Les recettes d'entrée au phare ne permettent pas d'équilibrer le Budget Annexe Cordouan. Des participations financières complémentaires de la Région Nouvelle-Aquitaine, du Département de la Charente-Maritime et du Département de la Gironde sont nécessaires pour entretenir, faire vivre et partager ce monument emblématique.

Vu le CGCT ;

Vu l'Autorisation d'Occupation Temporaire du site de Cordouan ;

Vu le plan de gestion du phare de Cordouan ;

Il est décidé, à l'unanimité et après en avoir débattu :

Article 1. De manière à assurer la gestion, l'animation et la valorisation du phare de Cordouan en 2023, d'autoriser Madame la Présidente à solliciter des subventions forfaitaires d'un montant de 55 000 € auprès du Conseil départemental de la Gironde, du Conseil départemental de la Charente-Maritime et d'un montant de 32 000 € auprès du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine ;

Article 2. D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document y afférant.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré, à Blaye, le 16 février 2023.

La Présidente

SMIDDEST

Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire
12 rue St Simon - 33390 BLAYE
05.57.42.28.76 - contact@smiddest.fr
Siret : 253 306 310 00058

Pascale GOT

La secrétaire de séance



Célia MONSEIGNE